

DEPARTEMENT  
DE L'AIN



ARRONDISSEMENT  
DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du dix-huit décembre deux mille vingt-cinq**

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni sous la Présidence de Madame  
Véronique RAVET, Maire

Date de convocation :  
16-03-2026

Date du Conseil :  
**20 - 03 - 2026**

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	26	1	27

**Présents :** RAVET V. - PITTION V. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PICHON H. - PAVIOT L. - PERDRIX T. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BUFFAUT C. - MOREIRA J. - FRATTER M. - CLEMENT F. - BARBERIS P. - RHODET F. - OUJAGHBI A. - GUILLAUBEZ C. - BROYE C. - YILMAZ Y. - CORDONNIER T. - ERCAN S. - BOURDONNAY C. - HASSOUN K. - PALISSE A. - ZAKI G.

**Objet :**

LECTURE de la  
CHARTRE de L'ÉLU  
LOCAL

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

**Absents :** KILIC D.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

**~~Monsieur~~ ERCAN Sila est nommé secrétaire de séance.**  
Madame

**Rapporteur : V. RAVET**

Suite à l'élection du maire et des adjoints, le maire doit lire la charte de l'élu local, la distribuer aux conseillers présents et distribuer également certains articles du code général des collectivités territoriales.

La charte de l'élu local est constituée par les articles L 1111-13 et L 1111-14 du CGCT.

Secrétaire de séance,  
Sila ERCAN

Le Maire,  
Véronique RAVET

